

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'il sera procédé, en application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, à une consultation du public par voie électronique du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération du **30 septembre 2019 au 31 octobre 2019**.

Cette consultation sera close le 31 octobre 2019 à 17H30

Le dossier soumis à consultation du public est composé notamment de :

- Le diagnostic énergie-climat du territoire,
- La stratégie du plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2025,
- Le plan d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2025,
- L'évaluation environnementale du PCAET,
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 6 août 2019 émis sur ce projet,
- La réponse à cet avis,
- La délibération du 26 septembre 2019 arrêtant le projet de PCAET suite à l'avis de la MRAe.

Mise à disposition du public du dossier

Le dossier de consultation est tenu à la disposition du public :

- **Sur le site internet** : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh
- **Sur support papier** au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Parc d'Innovation Bretagne Sud 2 - 30 rue Alfred Kastler - 56 006 VANNES
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 8h30-12h30 et 13h45-17h30

Pour formuler des observations et propositions par voie électronique

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions :

- **Sur le registre de consultation dématérialisé** ouvert à cet effet à l'adresse :
www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la participation du public, **une synthèse des observations et des propositions du public** sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis pour avis au Préfet et au Président de Région avant son approbation par le Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh pendant une durée de 6 mois.

Le présent avis sera publié dans la presse locale, mis en ligne sur le site internet de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et affiché au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et de ses communes membres, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.